

## **COMPTE RENDU - SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize et le premier février à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 25/01/2016

**Présents** : Mesdames : Carine GRANDJEAN ; Catherine MONNET ; Madeleine MIEGE ;

Messieurs : Jérôme BROCHIER ; Jean-Claude BRUSCHETTA, Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Pierre RUBOD ; Sébastien RUBOD DIT GUILLET ; Jean VEUILLET.

**Absents** : Michel REVEYRON

Mme Catherine MONNET a été nommée secrétaire de séance.

### **LA VIERGE**

M. le Maire évoque le dernier courrier acerbe reçu à propos de la Vierge.

Compte tenu des résultats des recherches menées aux archives départementales, il en résulte que Montchatel est une annexe de l'église, donc un lieu de culte, du fait que la croix et la procession sont antérieures à 1905.

Les églises étant affectées au culte tout comme leurs dépendances, il n'est pas du ressort de la commune d'émettre un avis sur la Vierge qui a été installée sans autorisation.

Il n'est donc plus question de mettre en place un bail emphytéotique puisque l'endroit est déjà consacré de fait au diocèse.

→ Création de l'association « les amis de Montchatel » en janvier 2016, ayant pour but l'entretien du site. (Présidente : Marie-Paul CLERC)

### **POSTE DE SECRETAIRE**

Après l'annonce diffusée sur le site du centre de gestion, nous avons reçu en entretien 3 candidates. Aucune n'ayant le grade de la secrétaire actuelle, il convient d'ouvrir un poste permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, pour ensuite supprimer le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire arrête son choix sur Mme Béatrice DEVILLE qui prendra ses fonctions à compter du 08 février 2016, en complément de son poste de secrétaire à la mairie de Billième.

### **ACQUISITION TERRAIN AU MAS ET PLATEFORME DE TRI**

La commune a utilisé, avec l'accord des propriétaires, des terrains privés pour mener à bien des projets comme la mise en place des moloks et le projet de déviation de la route du Mas, en raison de son effondrement fréquent à cet endroit.

Le Conseil municipal décide d'indemniser les propriétaires de ces terres agricoles à hauteur de 2 € du m<sup>2</sup>.

## POINT SUR LA SALLE MULTI-ACTIVITES

L'appel public à la concurrence s'est achevé le 21 janvier 2016 et a été suivi de l'ouverture des plis en présence de l'architecte.

Ce dernier va étudier les offres et reviendra vers nous pour validation des entreprises retenues.

Afin de pouvoir régler les premières factures liées à la salle multi-activités, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de procéder au mandatement des investissements avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2015.

## QUESTION DIVERSES

→ A compter du 22 février 2016, la Mairie sera ouverte au public le lundi matin de 9h00 à 11h00 à la place du mardi matin aux mêmes heures. La permanence du jeudi de 15h à 17h est maintenue.

Fait et affiché le 04/02/2016

Le Secrétaire de séance

Mme Catherine MONNET

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE de ST PIERRE D'ALVEY" around the top and "Savoie" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff.